



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue le **3 JUIN 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h00,

En présence de Mesdames les conseillères Cathy Lise Belisle et Cindy Carney , et de
Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent Hocquard, Stephen Leberre et Robert Benwell,
formant quorum

sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Est également présente :
Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier

2024-06-96 SEANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Suite à l'avis public publié une séance publique de consultation est tenue concernant les dérogations mineures suivantes :

21A rue Green, lot 4 93
42 rue de Dover, lot 4
8 rue de l'Oriental, lot
5 rue Notre-Dame, lot

2024-06-97 Ouverture de la séance

La séance débute à 19h50, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Madame Cathy-Lise Belisle.

2024-06-98 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de mai 2024
4. Adoption des comptes à payer de mai 2024
5. Offre de service - TacTic Telecom
6. ARPO groupe-conseil / paiement de facture-programme TECQ
7. *Demande de dérogation mineure - 8 rue de l'Oriental /*

8. *Demande de dérogation mineure - 5 rue Notre-Dame*
9. *Demande de dérogation mineure - 42 rue de Dover*
10. *Demande de dérogation mineure - 21A, rue Green*
11. *Fête du Canada - demande de budget FamilyTies*
12. *Offre de service - Nordikeau (reporté)*
13. *Demande de commandite Omnium Gaspésien de volleyball /*
14. *ACEQ - renouvellement appui financier*
15. *MAMH - rapport financier 15 juin (audit prévu juillet 2024) /*
16. *Correspondance*
 - a) *Avis Société Chemin de Fer Gaspésie /*
17. *Affaires diverses -Varia (point ouvert)*
18. *Rapport des conseillers*
19. *Période de questions (10 minutes max/ citoyens)*
20. *Levée de la séance*

2024-06-99 Approbation du procès-verbal des séances précédentes

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2024 soient adoptés tel que rédigés.

2024-06-100 Approbation des comptes à payer de mai 2024

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 78 600.19 \$ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de mai 2024

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de mai 2024



Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2024-06-101 Offre de service - TacTic Telecom

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle

- accepte l'offre de service numéro 2390 pour :
 - La fourniture et l'installation de deux (2) radios mobiles pour les véhicules du service incendie ainsi que 4 radios portatifs pour les officiers etc.
 - La vérification des installations dans les 9 véhicules des travaux publics, etc...
- Autorise la directeur général greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de New Carlisle, la procuration donnant le droit à TacTic Télécom d'agir à titre de mandataire auprès de Innovation Science et Développement économique Canada. (pour révocation 1-855-784-8282 / ic.spectrequebec-specytrumquebec.ic@canada.ca)

**2024-06-102 ARPO Groupe-Conseil
Programme TECQ - projet 23833**

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture numéro NR-2185 de la firme ARPO Groupe-Conseil du projet 23833- Programme de la TECQ au montant de 21 188,58 \$ taxes en sus.

**2024-06-103 Demande de dérogation mineure
8 rue de l'Oriental (lot 4 933 103 - Cadastre du Québec)**

Le propriétaire désire régulariser la superficie totale des bâtiments accessoires isolés construits de 94,1 mètres carrés alors que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder 87,4 mètres carrés.

CONSIDÉRANT le certificat de localisation de la firme AXIO AG minute 2381 - Mandat AX-1396-1 daté de janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 8 rue de l'Oriental

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 (Conditions d'implantation d'un bâtiment accessoire) du règlement de zonage 2013-344 a pour effet **d'autoriser et de régulariser** la superficie totale des bâtiments accessoires de 94,1 mètres carrés alors que la réglementation stipule

qu'ils ne peuvent excéder la superficie au sol du bâtiment principal soit 87,4 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été autorisées dans ce même contexte.

CONSIDÉRANT QU' aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot **4 933 103** - Cadastre du Québec.

2024-06-104

Les propriétaires désirent construire un bâtiment accessoire (garage) isolé de 900 pc dans la cour arrière rendant la superficie des bâtiments accessoires isolés &/ou annexés à 1 860 pc alors que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder 1 320pc.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE les autres normes applicables seront respectées;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 (Conditions d'implantation d'un bâtiment accessoire) du règlement de zonage 2013-344 a pour effet d'autoriser et de régulariser la superficie totale des bâtiments accessoires de 94,4 mètres carrés qui ne peut excéder la superficie au sol du bâtiment principal soit 87,4 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été autorisées dans ce même contexte.

CONSIDÉRANT QU' aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 4 933 693 - Cadastre du Québec.

2024-06-105 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
5 rue Notre-Dame (lot 6 - Cadastre du Québec)

2024-06-106 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
21A rue Green (lot 4 934 108 - Cadastre du Québec)

Les propriétaires désirent vendre la propriété et suite à la confection d'un certificat de localisation il est devenu apparent que le bâtiment résidentiel protégé par droits acquis, lors de son agrandissement est venu augmenter le niveau d'empiètement dans la marge de recul latéral dans son coin Nord-Est.

CONSIDÉRANT le certificat de localisation de la firme AXIO AG minute 2404 - Mandat AX-1407-1 daté de février 2024;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 21A rue de l'Oriental

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié concernant cette demande de dérogation mineure et qu'une séance publique de consultation a été tenue;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le garage n'est pas conforme au règlement municipal de zonage actuellement en vigueur en ce qui concerne son implantation à l'intérieur des limites du bien-fonds mais qu'il est considéré qu'il bénéficie d'un droit acquis quant à sa marge de recul arrière;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure aux dispositions de l'article 43.1 du règlement de zonage vise à régulariser la marge de recul latérale suite à l'agrandissement du bâtiment résidentiel alors que le coin Nord-Est du bâtiment est maintenant situé à 1,84 mètre de la limite Nord du lot 4 934 108 alors que la réglementation exige une marge de recul minimale de 2,0 mètres par rapport aux lignes latérales de la propriété.

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été autorisées dans ce même contexte.

CONSIDÉRANT QU' aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle

APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot **4 934 108** - Cadastre du Québec.

2024-06-107 Fête du Canada - Family Ties

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard

APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle autorise un budget de 750 \$ à même le budget de la Fête du Canada, à Family Ties, pour tenir l'activité « Pique Nique des Oursons »

**2024-06-108 Demande de commandite -
Omnium Gaspésien de Volleyball - 1ere édition**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers

APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une commande de 500 \$ à l'Événement Omnium Gaspésien de volleyball - 1ere édition à New Carlisle

2024-06-109 ACEQ - Renouvellement de l'appui financier

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell

APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente d'appui financier à l'association du cancer Est du Québec pour un montant de 1000 \$ répartie sur 5 ans - 2024 étant la première année (don récurrent)

2024-06-110 MAMH - Dépôt du rapport financier au 15 juin

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney

APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle informe la Ministre des Affaires municipales qu'elle a besoin d'une extension pour faire le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2023 considérant que l'audit ne peut être effectué par la firme Raymond Chabot Grant Thornton avant l'automne 2024.

2024-06-* Société du Chemin de Fer de la Gaspésie**

Le maire informe les citoyens présents de l'avis déposé par la SCFG concernant l'épandage sur la voie ferrée à l'été 2024, autorisé par le ministère de l'Environnement.

2024-06-111 Clôture de la séance

À 21h00, il est proposé par la conseillère Madame Cindy Carney que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier,

Le maire,



Denise Dallain



David Thibault



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **18 juin 2024** à la salle de formation du service incendie de la Municipalité de New Carlisle à 18h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Cathy Lise Belisle
Cindy Carney, Brent Hocquard

Absent : Stephen Leberre, Robert Benwell

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation ou L'avis de convocation a été transmise aux membres du conseil le

Les membres présents forment quorum

2024-06-112 L'ordre du jour

1. Ouverture de la séance - quorum
2. Bursary - New Carlisle High School Graduates
3. Directeur des Travaux publics -

4. Directeur des Travaux publics par Interim
5. Offre d'emploi - Directeur Travaux publics
6. Urbanisme - interim - autorisation
7. Publicité Fête du Canada-activités (CHNC-SPEC)
8. Etudiant - Borne fontaines
9. Fermeture de la séance

**2024-06-113 New Carlisle High School
Finissants 2023-2024**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle décerne deux (2) bourses lors de la cérémonie de graduation. C'est la conseillère Cindy Carney qui sera présente pour remettre les bourses

2024-06-114 Directeur des travaux publics

Le maire informe les membres du conseil que Cédric Leblanc, directeur des travaux publics a remis sa démission. Il a effectué son dernier jour de travail le 7 juin 2024 et terminera officiellement le 28 juin 2024 après 3 semaines de vacances.

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directeur général soit autorisé à lui remettre, à la fin de cette période les heures accumulées, les congés de maladie ainsi que les vacances non prises.

2024-06-115 Directeur des travaux publics par Intérim

PROPOSÉ PAR ; Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Reid Flowers soit nommé Directeur des travaux publics par intérimaire, effectif immédiatement et qu'il soit rémunéré à l'échelon 5 de l'échelle salariale pendant qu'il occupe ce poste

2024-06-116 Offre d'emploi - Directeur des Travaux publics

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher l'offre d'emploi de remplacement au poste de directeur des travaux publics immédiatement pour un premier affichage jusqu'au 3 juillet 2024 - renouveler pour 10 jours si non comblé sur les sites internet d'emploi Québec.

2024-06-117 Urbanisme - poste intérimaire

PROPOSÉ PAR ; Brent Hocquard
APPIUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, Monsieur David Thibault à obtenir une offre de service **Contrat de services professionnels Soutien technique pour l'émission des permis et certificats en urbanisme** de la firme Urba-solutions

2024-06-118 Publicité - Fête du Canada

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYE DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Radio CHNC ainsi que du journal SPEC pour la publicité de la fête du Canada selon les offres déposées.

2024-06-119 Clôture de la séance

À 19h45, il est proposé par le conseiller Brent Hocquard que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directrice générale secrétaire-trésorier,


Denise Dallain

Le maire,


David Thibault